Rapport annuel 2002 • 2003

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Décroche tes rêves

Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 439-2003 1136

Rapport annuel 2002 · 2003

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2003 — 03-00669

ISBN 2-550-41566-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Mot du président

Le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) terminait, le 30 juin 2003, sa cinquième année complète de fonctionnement. Durant celle-ci, les membres ont tenu neuf réunions mensuelles consacrées en majeure partie à l'évaluation du matériel didactique qui leur a été soumis. En outre, à la suite du dépôt, à l'automne 2002, de la version préliminaire du Programme de formation de l'école québécoise pour le premier cycle du secondaire, les membres du CERD ont également remis au ministre de l'Éducation un avis sur la révision des critères d'évaluation pour le matériel destiné à ce cycle d'enseignement.

Conformément au premier volet de son mandat, le CERD a procédé à l'évaluation des vingt-trois ensembles didactiques qui lui ont été soumis au cours de l'année 2002-2003, soit seize pour le primaire, deux pour le secondaire et cinq ouvrages de référence d'usage courant. De ce nombre, dix ensembles didactiques ont été recommandés au ministre pour approbation sans conditions et dix autres ont été recommandés sous réserve de modifications obligatoires. Les membres du Comité ont toutefois décidé à l'unanimité de ne pas recommander l'approbation de trois des ensembles soumis, dont un ouvrage de référence d'usage courant.

Les membres du Comité ont également consacré une partie de leurs activités à l'élaboration d'un avis sur les critères d'évaluation pour le matériel de base destiné au premier cycle du secondaire. Jusqu'à maintenant, les membres utilisaient, pour évaluer le matériel pour le secondaire, les critères formulés en 1996 dans *Le Guide général* du

Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD). Or le dépôt récent de la version préliminaire du Programme de formation de l'école secondaire pour le premier cycle du secondaire imposait une révision et une mise à jour de ces critères. Les membres du CERD ont consacré environ le tiers de leur temps de rencontre à ce travail et ont pu bénéficier de la collaboration de M. Michel Monette à la rédaction de l'avis. Celui-ci a été déposé au bureau du ministre à la fin du mois de mars 2003.

En 2003-2004, le CERD continuera surtout son travail d'évaluation du matériel soumis, étant donné que toutes les demandes qui ont été adressées jusqu'ici par le ministre ont été satisfaites. Toutefois, à la suite des réflexions soulevées à propos des fonctions du matériel didactique et grâce à l'expérience acquise dans l'examen des nouveaux ouvrages proposés pour le primaire, les membres s'interrogent de plus en plus sur la forme et la diversité d'un matériel didactique qui puisse soutenir le mieux possible la mise en œuvre de la réforme. Ils réfléchissent, par exemple, sur l'importance d'offrir de bons répertoires de situations d'apprentissage, sur la synergie à rechercher entre le matériel imprimé et le matériel numérique, qui offre des ressources de plus en plus riches et bientôt indispensables, et sur les stratégies à adopter pour mieux soutenir certaines catégories d'élèves qui ne disposent toujours pas de matériel adéquat, comme les élèves de l'adaptation scolaire. Les membres s'interrogent aussi sur d'autres aspects liés à l'utilisation du matériel, comme la formation des enseignantes et des enseignants ou l'expérimentation des nouveaux ouvrages dans les écoles. Même si elles ne prennent pas nécessairement la forme d'un avis, ces réflexions contribueront

certainement à aiguiser la sensibilité des membres du CERD et à renforcer leur expertise dans l'exercice de leur mandat.

En terminant, je souhaite souligner l'engagement et la participation de chacun des membres du Comité, ainsi que la collaboration étroite et soutenue du BAMD. Les membres ont apprécié la contribution de M. Robert Leclerc, qui a assuré l'intérim de façon efficace comme secrétaire, et ils se réjouissent du retour de M. Gilles Allen, qui revient à la coordination du BAMD. Je remercie enfin les membres qui ont terminé leur mandat en cours d'année et qui nous ont quittés. Le CERD leur est redevable d'un engagement généreux et d'une contribution sans faille.

Michel Aubé

TABLE DES MATIÈRES

1 Les activités du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2002-2003 .. 1

1.1 Les réunions 1

2 Le matériel didactique de base et les ouvrages de référence d'usage courant soumis à l'approbation du ministre 1

2.1 Les définitions 1

2.2 Le matériel analysé 3

3 L'avis du Comité d'évaluation des ressources didactiques 4

4 Les autres activités 5

5 Les travaux à venir pour 2003-2004 6

ANNEXE A La composition et le mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques 8

ANNEXE B Les membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2002-2003 10

1 ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES EN 2002-2003

Conformément à l'article 427.27 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) présente au ministre son rapport annuel pour l'année scolaire qui a pris fin le 30 juin 2003.

1.1 RÉUNIONS

Durant cette année, les membres du Comité ont tenu neuf réunions, le plus souvent d'une journée et demie, mais se prolongeant à l'occasion sur deux jours. Lors de ces réunions, ils ont étudié différents dossiers, notamment les critères d'évaluation pour le matériel didactique de base destiné au premier cycle du secondaire. Ils ont également examiné le matériel didactique de base soumis par les maisons d'édition afin d'en recommander ou non l'approbation au ministre.

2 MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT SOUMIS À L'APPROBATION DU MINISTRE

2.1 DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve les ouvrages indispensables à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

et secondaire, qui correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler le « matériel didactique de base ». Ces ouvrages sont de deux types : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

Ensembles didactiques

Les ensembles didactiques :

- sont expressément conçus pour les élèves du primaire et du secondaire;
- se composent d'au moins deux éléments qui forment un ensemble intégré : un manuel de l'élève et un guide d'enseignement. Pour le primaire, l'ensemble didactique est conçu par cycle, tandis que pour le secondaire, il est conçu par année d'études;
- contiennent les éléments nécessaires au développement des compétences et couvrent un programme d'études;
- peuvent comprendre d'autres éléments, notamment du matériel reproductible, informatisé ou de classe, mais ne comprennent jamais de matériel non durable.

Ouvrages de référence d'usage courant

Les ouvrages de référence, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base; il s'agit de dictionnaires usuels, de grammaires, d'atlas et de bibles.

2.2 MATÉRIEL ANALYSÉ

Au cours de l'année 2002-2003, vingt-trois ensembles didactiques ont été soumis au CERD, soit seize ensembles pour le primaire, deux pour le secondaire et cinq ouvrages de référence d'usage courant (trois dictionnaires et deux grammaires).

Sur les dix-huit ensembles didactiques de base, deux n'ont pas été recommandés à l'approbation, huit ont été recommandés sans conditions et huit autres l'ont été sous réserve de modifications obligatoires.

Quant aux ouvrages de référence d'usage courant, les deux grammaires étudiées ont été recommandées à la condition que les éditeurs y apportent certaines modifications obligatoires. Pour ce qui est des trois dictionnaires soumis au CERD, deux d'entre eux ont reçu une recommandation positive et le troisième n'a pas été recommandé à l'approbation du ministre.

Voici la liste du matériel didactique pour lequel le CERD a produit des avis de recommandations positives ou négatives au ministre de l'Éducation :

- un en français, langue d'enseignement, 1er cycle du primaire;
- trois en français, langue d'enseignement, 2^{e} cycle du primaire;
- un en français, langue d'enseignement, 3^{e} cycle du primaire;

- trois en mathématique, 2e cycle du primaire;
- un en arts plastiques, 1er cycle du primaire;
- un en arts plastiques, 2e cycle du primaire;
- un en art dramatique, 2e cycle du primaire;
- un en anglais, langue seconde, 3e cycle du primaire;
- trois en histoire, géographie et éducation à la citoyenneté, 2e cycle du primaire;
- un en enseignement moral et religieux catholique, 2e cycle du primaire;
- un en enseignement moral et religieux catholique, 3e cycle du primaire;
- un en science et technologie, 2e cycle du primaire;
- deux en français, langue d'enseignement, 5e secondaire.

3 AVIS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

À ses débuts, le CERD avait produit, pour le ministre, un avis sur les nouveaux critères d'évaluation pour le matériel didactique de base destiné aux élèves du primaire. Depuis ce temps, le Ministère a évalué les ensembles didactiques destinés au primaire en fonction de ces nouveaux critères. Comme l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise au secondaire se fera prochainement, le CERD a rédigé un nouvel avis sur ce que devraient être les critères d'évaluation pour le matériel didactique de base du premier cycle du secondaire. Le président l'a transmis au ministre en mars dernier.

4 AUTRES ACTIVITÉS

Cette année, le président a été invité à participer à deux événements majeurs. Ainsi, à la Rencontre nationale sur la réforme à Laval, les 6 et 7 mai 2003, il a fait une présentation des principaux éléments qui se dégagent de l'avis sur les fonctions et la situation du matériel didactique dans les écoles primaires et secondaires et, tout particulièrement, sur les six fonctions du matériel didactique :

- médiation entre le programme et le personnel enseignant;
- soutien à l'enseignement;
- support pour l'apprentissage;
- référence pour l'élève et ses « aidants »;
- rehaussement culturel;
- promotion de valeurs sociétales.

Il a de plus rappelé quelques recommandations comme :

- maintenir un matériel de base pour chaque discipline;
- maintenir le système d'approbation;
- encourager l'autonomie professionnelle;
- continuer de privilégier le matériel imprimé;
- diversifier les ressources didactiques.

Par ailleurs, dans le cadre du 71e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), qui s'est tenu à l'Université du Québec à Rimouski du 19 au 23 mai 2003, le président était invité comme panéliste au colloque intitulé « L'usage du matériel scolaire : un rapport d'appropriation ou un déterminant de l'intervention éducative? » Sa présentation reprenait différents éléments de l'avis sur les fonctions et la situation du matériel didactique et de l'avis sur les critères proposés pour l'évaluation du matériel destiné au premier cycle du secondaire.

5 TRAVAUX À VENIR EN 2003-2004

Pour l'année 2003-2004, le CERD n'a pas reçu de demande d'avis de la part du ministre sur des sujets particuliers. Par contre, les maisons d'édition sont à produire différents ensembles didactiques et ouvrages de référence d'usage courant qui seront éventuellement soumis au CERD pour recommandation au ministre. Ces évaluations occuperont, pour l'essentiel, les membres du CERD à leurs rencontres mensuelles. Toutefois, les membres entendent également pousser plus loin diverses réflexions soulevées à l'occasion du travail effectué sur les deux avis précédents. Ils s'interrogent notamment sur la place que les outils numériques occuperont à plus ou moins court terme dans le matériel didactique. Ils s'interrogent aussi sur l'utilité des expérimentations menées par plusieurs maisons d'édition dans les écoles et s'inquiètent du peu de matériel disponible pour certaines catégories d'élèves. Ils souhaiteraient également, à l'occasion, comparer le matériel d'ici avec celui produit

dans d'autres pays où sont en cours des réformes éducatives comparables. Ces multiples questionnements alimenteront le travail des membres, contribueront à enrichir leur expertise et pourront éventuellement paver la voie à des avis plus formels.

ANNEXE A

Composition et mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques

Composition

Le CERD est composé de treize membres, dont un président, nommés par le ministre :

- six membres exercent une fonction pédagogique dans un établissement francophone ou anglophone des secteurs public et privé;
- deux membres sont directrices d'une école primaire ou secondaire;
- deux membres sont des parents d'élèves fréquentant une école primaire ou secondaire;
- un membre représente une association d'éditeurs;
- un membre représente les commissions scolaires;
- un membre est spécialiste en technologie de l'éducation à l'université.

Mandat

Le CERD a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux ressources didactiques ainsi que le stipule l'article 477.10 de la Loi sur l'instruction publique :

« 477.10 Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique ou aux catégories de matériel didactique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité recommande au ministre :

1° les critères d'approbation des ressources didactiques;

2° l'approbation des ressources didactiques.

« 477.11 Le Comité doit donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques.

« 477.12 Le Comité peut :

1° saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques;

2° solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière. »

ANNEXE B

Membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2002-2003

Président

Michel Aubé, professeur agrégé à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Membres exerçant une fonction pédagogique

Francine Lussier, enseignante à l'école secondaire Armand-Corbeil, de la Commission scolaire des Affluents

Nathalie Fortin, enseignante à l'école Saint-Joseph, de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Marie-France Levesque de l'école Georges-Vanier, de la Commission scolaire de Montréal

Rodrigue Samuel, directeur des services pédagogiques au Collège Saint-Charles-Garnier

Johanne Werbiski, enseignante à l'école Selwyn House

Suzanne Guillemette, coordonnatrice des services éducatifs à la Commission scolaire Val-des-Cerfs

Sharon Barker, enseignante de mathématique au secondaire à mi-temps et conseillère pédagogique au Québec High School, de la Commission scolaire Central Québec

Représentantes des directions d'école

Danielle Dubé, directrice de l'école Sainte-Hélène, de la Commission scolaire des Navigateurs

Ghislaine Charron-Tourigny, directrice de l'école secondaire La Source, de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Représentantes des parents

Josée Parent, présidente de l'Association des comités de parents pour les régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,

remplacée par Élyse Simard, présidente du Comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Diane Miron, présidente de la Fédération des comités de parents de la province de Québec et commissaire-parent au conseil de la Commission scolaire des Patriotes

Représentant des éditeurs

Hervé Foulon, président-directeur général des Éditions Hurtubise HMH ltée

Représentant universitaire en technologie éducative ou en didactique

Michel Aubé, professeur agrégé au Département de pédagogie de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Gilles Allen, secrétaire (par intérim Robert Leclerc)

Myriam Verreault, agente de secrétariat

www.meq.gouv.qc.ca

Éducation Québec

12-8044